

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 11 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Pernet, Pesson et Mme Puravet

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 7

**Date de convocation :** 03/04/2025

**Date d'affichage :** 03/04/2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**- Affectation des résultats 2024 du budget Commerces : modification**

M. Deschamps explique que le déficit d'investissement de 302,99 € aurait dû être couvert par un apport du même montant à la ligne 1068. L'excédent reporté est alors réparti de la manière suivante :

- 2 875,09 € en fonctionnement (compte 002)

- 302,99 € en investissement (compte 1068)

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de modifier la délibération initiale.

**- Vote du budget principal 2025 – Budget Commune**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 555 329,85 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 390 685,67 € pour la section d'investissement (dépenses : 160 508 € - recettes : 555 193,67 €) correspondant également au fonds de roulement. M. Deschamps rappelle que ce dernier était de 229 833,55 € l'an passé.

Certaines lignes de dépenses budgétaires de la section de fonctionnement connaissent une hausse :

- « énergie et électricité » : bien que la baisse des tarifs de 15 % ait été prise en compte, la consommation électrique de la salle polyvalente connaît une forte progression avec la réalisation des travaux et le nombre de locations plus important

- « eau et assainissement » : la dégradation accidentelle de la citerne incendie des Fougères a nécessité un nouveau remplissage

- « terrains » : la facture de la tranchée réalisée pour le panneau électronique d'information n'a pas encore été adressée et un projet de drainage aux abords de l'étang de Duème ainsi qu'un fleurissement plus important ont été programmés

- « bâtiments publics » et « autres bâtiments » : le reste des travaux de réparation des toitures abîmées par la grêle de 2022 est conséquent et devrait se réaliser cette année

- « autres personnes de droit privé » : deux associations supplémentaires bénéficieront cette année d'une aide de la commune : Gannat Spots Events pour l'organisation d'une course cycliste sur Lalizolle (50 €) et l'Association des Parents d'Elèves de Bellenaves pour la participation de 3 lalizollois à une sortie scolaire (80 €)

En revanche, une baisse est constatée sur les lignes suivantes :

- « voiries » : les dégâts devraient être inférieurs à 2024, année pour laquelle beaucoup de dommages avaient dû être réparés (dégradation des trottoirs de la Place de l'Eglise par un orage et goudron du Chemin des Ronzières arraché par des tracteurs)

- « matériel roulant » : désormais équipée de matériel neuf, la commune devrait désormais avoir moins de frais de réparations. M. Desfarges rappelle tout de même la nécessité de faire les révisions des engins et M. Claisse met en garde sur le probable besoin de remplacer la courroie de la voiture

- « charges de personnel » : le salaire de l'agent en congé longue durée passera à demi-traitement en juillet

- « autres contributions » : des remboursements de travaux réalisés par le SDE et étalés sur 10 ans prennent fin cette année, tout comme la contribution au SIVOM pour le transfert de la compétence « assainissement »

En recettes, quelques changements sont également notables :

- « permis de stationnement » : il n'y aura qu'une redevance d'Orange d'encaissée en 2025, contre 5 en 2024 suite à un rattrapage des années précédentes

- « redevances à caractère de loisirs » : les recettes de location de la salle des fêtes et du gîte ne doivent désormais plus être imputées à cette ligne, aucune somme n'y est alors inscrite

- « revenus des immeubles » : en plus des traditionnelles sommes encaissées (loyers et fermages), les locations du gîte et de la salle des fêtes alimentent également ce compte

- « remboursements sur rémunérations du personnel » : le passage à demi-traitement précédemment évoqué entraîne un remboursement proportionnellement moindre

Les recettes étant plus importantes que les dépenses, un virement à la section d'investissement de 117 687,37 € peut ainsi être dégagé.

En dépenses d'investissement, un remboursement de taxe d'aménagement, encaissée sur ce même exercice, est à prévoir car la personne concernée envisage de demander le retrait de son permis de construire.

Quant à l'endettement, il poursuit sa baisse (3 518 € contre 8 695 € l'an passé) de même que le remboursement d'emprunt. Mr Claisse et Mme Chiron demandent si un remboursement anticipé ne pourrait pas être envisagé. M. Deschamps pense que cela n'aurait pas grand intérêt et M. Conduché rappelle que les frais sont, dans ce cas, parfois très importants.

La participation aux frais du nouveau Centre de Secours d'Ebreuil (1 394 €) s'inscrit pour la première fois au budget, et pour les 15 années à venir, à l'article 2041482.

Le programme d'investissement est quant à lui conforme à ce qui a déjà pu être évoqué. Seule la galvanisation des portails du cimetière a été budgétée en plus mais ne sera réalisée qu'à la condition qu'une solution facile et pas trop onéreuse soit trouvée. M. Desfarges propose d'étudier la question.

Les recettes de cette section sont, quant à elles, principalement alimentées par la reprise des anciennes tondeuses, un FCVTA conséquent et les subventions demandées.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions du budget.

### **- Vote du budget annexe 2025 – Budget Commerces**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 7 825,09 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 5 179,09 € pour la section d'investissement (dépenses : 602,99 € - recettes : 5 782,08 €).

En dépenses de fonctionnement, l'achat de radiateurs électriques pour remplacer l'ancien système de chauffage du local commercial et l'exonération des frais d'électricité votée pour la SARL Crocopic le 31 janvier dernier constituent les principales lignes du budget 2025.

Les recettes sont principalement alimentées par les loyers des deux commerces et par l'excédent de l'exercice précédent.

Quant aux investissements, on y retrouve principalement le remboursement et l'encaissement des cautions du local commercial ainsi que les reports de l'année précédente.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions du budget.

### **- Travaux de rénovation de la salle des fêtes**

M. Claisse indique que, suite à ses remarques et à celles d'Alpes Contrôles, l'entreprise de maçonnerie a rajouté les ferrailles manquantes ainsi que le chaînage autour de l'extension.

Les dernières précisions ont également pu être apportées : les parpaings seront montés à la hauteur maximum, l'isolation fera une épaisseur de 100 mm, la nouvelle porte sera créée en lieu et place d'une ancienne ouverture et un crépi ciment sera posé à l'intérieur comme à l'extérieur. Quant aux traces restantes sur les tuiles, il semble qu'il n'y ait pas de vraie solution pour y remédier.

M. Deschamps explique qu'il est indispensable d'être sévère et exigeant avec les entrepreneurs pour qu'ils soient rigoureux.

M. Claisse ajoute que le maçon aurait pu monter plusieurs rangs de parpaings d'un coup : cette entreprise manque, selon lui, de sérieux et d'assiduité.

### **- Questions diverses**

> *amiante des anciens vestiaires du foot*

Mrs Claisse et Deschamps indiquent que, préalablement à la réparation de la toiture des anciens vestiaires, un relevé de l'air a eu lieu durant 24 heures pour mesurer le taux d'amiante. Les travaux de désamiantage devraient, quant à eux, démarrer le 16 avril.

> *nouvelles collectes du SICTOM*

M. Conduché fait part du souhait de certains habitants, dont le jardin ou la cour intérieure serait trop petit, d'obtenir des composteurs collectifs « de quartier ».

> *porte-drapeau*

Après plus de trois années de bons et loyaux services comme porte-drapeau, M. Deschamps a le plaisir de remettre un diplôme d'honneur à M. Conduché délivré sur décision préfectorale.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.